Segpa : Une structure pédagogique à défendre

jeudi 8 octobre 2026, par CGT

Gardons le cap d’une SEGPA pour les élèves en difficultés scolaires.

Présentes dans un collège sur cinq ainsi que dans quelques EREA et LEA, les SEGPA scolarisent environ 2 % des collégien·nes. Elles offrent un cadre adapté aux élèves qui, à l’issue du CM2 ou de la 6ème, présentent des difficultés scolaires importantes et persistantes. Véritable outil de remise sur les rails pour les élèves dont l’image de soi est très souvent dégradée lors de leur entrée au collège, la SEGPA est une structure essentielle pour revaloriser ces jeunes.

Cependant, depuis plusieurs années, ces structures sont en danger du fait notamment de l’instauration d’une 6ème de pré-orientation, une sorte de tri menant soit en filière générale ou SEGPA. Cette modification a des conséquences délétères sur les effectifs qui sont désormais, de façon assez générale, très faibles dès l’entrée au collège avec des notifications en baisse. Cela remet en cause l’attractivité pour les élèves et les familles (parfois dupé·es par l’institution), mais aussi la structure globale et l’intérêt même de la SEGPA. En aidant moins d’élèves, on oublie le sens premier de cette structure, on laisse des élèves sur le bord du chemin et on fragile l’édifice.

Cette rentrée est aussi largement marquée par une certaine dégradation du climat scolaire, effet direct ou indirect de la crise économique et sociale que nous traversons. Les relations entre institution et familles (souvent touchées par cette crise) sont plus tendues et de trop nombreuses altercations ont eu lieu. Personne ne doit subir les effets d’une crise que nous subissons et nous demandons que l’administration protège les personnels.

Nous devons donc retrouver tout le sens de la SEGPA, la place du travail collectif et reprendre en main nos pédagogies pour aider nos élèves à réussir. Battons-nous pour préserver des structures ayant fait leurs preuves. Cela passe aussi par le maintien des fléchages budgétaires dans les collèges, la poursuite et le renforcement de la formation spécialisée, la rénovation des plateaux techniques et le respect des effectifs/classe.

la cgt

ÉDUC' ACTION

SEGPA

UNE STRUCTURE PÉDAGOGIQUE À DÉFENDRE

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

GARDONS LE CAP D'UNE SEGPA POUR LES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉS SCOLAIRES

COLLÈGE

Présentes dans un collège sur cinq ainsi que dans quelques ERSEA et LEA, les **SEGPA scolarisent environ 2 % des collégien-nes. Elles offrent un cadre adapté aux élèves** qui, à l'issue du CM2 ou de la 6ème, présentent des difficultés scolaires importantes et persistantes. **Véritable outil de remise sur les rails** pour les élèves dont l'image de soi est très souvent dégradée lors de leur entrée au collège, **la SEGPA est une structure essentielle pour revaloriser ces jeunes**.

Cependant, depuis plusieurs années, ces structures sont en danger du fait notamment de **l'instauration d'une 6ème de pré-orientation**, une sorte de tri menant soit en filière générale ou SEGPA. **Cette modification a des conséquences délétères sur les effectifs qui sont désormais, de façon assez générale, très faibles dès l'entrée au collège avec des notifications en baisse**. Cela remet en cause l'attractivité pour les élèves et les familles (parfois dupé-es par l'institution), mais aussi la structure globale et l'intérêt même de la SEGPA. En aidant moins d'élèves, on oublie le sens premier de cette structure, on laisse des élèves sur le bord du chemin et on fragile l'édifice.

Cette rentrée est aussi largement marquée par une certaine dégradation du climat scolaire, effet direct ou indirect de la crise économique et sociale que nous traversons. Les relations entre institution et familles (souvent touchées par cette crise) sont plus tendues et de trop nombreuses altercations ont eu lieu. **Personne ne doit subir les effets d'une crise que nous subissons et nous demandons que l'administration protège les personnels.**

Nous devons donc retrouver tout le sens de la SEGPA, la place du travail collectif et reprendre en main nos pédagogies pour aider nos élèves à réussir. Battons-nous pour préserver des structures ayant fait leurs preuves. Cela passe aussi par le maintien des fléchages budgétaires dans les collèges, la poursuite et le renforcement de la formation spécialisée, la rénovation des plateaux techniques et le respect des effectifs/classe.

#jevotecgteduc2026

DU 03 AU 10 DÉCEMBRE JE VOTE CGT ÉDUC

LUTTONS POUR NOS RÉMUNÉRATIONS

Nous avons perdu au moins un tiers de notre pouvoir d'achat depuis l'an 2000, avec une véritable accélération ces dernières années. En multipliant les heures supplémentaires, les missions particulières ou les primes, **le ministère alimente ces facteurs d'inégalités et de concurrence entre les personnels.**

En maintenant le versement d'indemnités (indemnité enseignement adapté et indemnité de fonctions particulières), le ministère entretient des disparités dans les salaires des enseignant-es de SEGPA. Leur mise en place en 2017 pour remplacer les heures supplémentaires (coordination-synthèse) a entraîné une perte de salaire pour les PLP et les PE.

Et que dire des autres indemnités que sont l'ISOE et l'ISAE ? Ne pouvant pas être prof le principal-e, les PE ne peuvent pas toucher la part modulable… **Tous les personnels ne se valent pas en SEGPA ?**

Pour la CGT Éduc'action, toutes les missions des personnels enseignants en SEGPA doivent être revalorisées par une augmentation indiciaire immédiate, mais aussi l'intégration de ces indemnités dans leur rémunération nette. Cela permettrait une prise en compte dans le salaire socialisé mais aussi dans les pensions à la retraite.

IL Y A URGENCE À GAGNER…

- LE DÉGEL DU POINT D'INDICE ET SON INDEXATION SUR L'INDICE DES PRIX ET LE RATTRAPAGE DES PERTES SUBIES
- UNE AUGMENTATION INDICIAIRE IMMÉDIATE POUR TOUTES-TOUS DE 400€ NET/MOIS
- UN CORPS UNIQUE ENSEIGNANT AVEC UN TEMPS DE SERVICE IDENTIQUE (16H-2H DE COORDINATION)
- L'INTÉGRATION DES PRIMES ET INDEMNITÉS DANS LE TRAITEMENT INDICIAIRE AFIN QU'IL PUISSE ÊTRE PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DE LA PENSION